



# Comité technique d'administration centrale

11 janvier 2021

Le Comité technique de l'Administration Centrale s'est réuni le 11 janvier 2021, sous forme de visioconférence, sous la présidence de Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère.

Muriel Mahé, Sophie Gardel, Laurent Montaut et Annick Pinard ont représenté l'Alliance du Trèfle.

## Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle

Les déclarations liminaires portant sur les sujets à l'ordre du jour, les réponses sont apportées lors de l'examen de chaque point.

### 1. Avis sur le plan de continuité de l'activité de l'administration centrale

Sophie Delaporte indique que les travaux sur le plan de continuité d'activité de l'administration centrale (PCA(AC)) ont commencé avant la crise Covid-19.

Il a été élaboré par le service de la Haute fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS).

Le PCA(AC) doit permettre de faire face à de nombreuses crises (crue de la Seine, indisponibilité des transports...).

Il a été fait le choix en l'élaborant, de raisonner par type d'impact plutôt que par type de crise, ce qui était le cas du précédent plan.

#### 1. Présentation du plan de continuité de l'activité

Hélène Callon, haute fonctionnaire de défense et de sécurité adjointe, présente les travaux sur le PCA(AC).

##### ➤ Contexte

L'établissement d'un PCA est un impératif pour l'ensemble des ministères. Chaque ministre doit veiller à la continuité des activités de son ministère.

Des instructions interministérielles en définissent le cadre général.

Le PCA s'inscrit dans une démarche d'anticipation et de préparation devant impliquer l'ensemble de la communauté de travail. Il peut être activé totalement ou partiellement en cas de crise, sans caractère systématique. Il doit être opérationnel.

### ➤ **Champ du PCA(AC)**

Le PCA(AC) concerne les entités suivantes :

- Cabinet du ministre et services rattachés
- CGAAER
- Secrétariat général
- DGPE
- DGAL
- DGER
- DPMA

### ➤ **Élaboration du PCA(AC)**

Le montage du projet a commencé au 1<sup>er</sup> semestre 2019 à partir de PCA élaborés dans d'autres ministères et dans des services déconcentrés.

Un état des lieux a été réalisé puis des travaux avec les services à partir d'une approche « par impact » pour identifier les missions prioritaires.

Ces choix ont été confrontés à un exercice majeur gouvernemental (exercice « variolo » en novembre 2019) puis aux mouvements sociaux dans les transports de décembre 2019 et à la pandémie de Covid-19.

Après une phase de rédaction et de consultation des directions d'administration centrale, le PCA(AC) a été finalisé et est présenté aujourd'hui pour avis au comité technique de l'administration centrale avant publication.

### ➤ **Architecture du PCA(AC)**

Il comprend quatre parties :

- Partie 1- Principes et cadre général

Cette partie précise les concepts et les définitions et présente la stratégie de continuité d'activité.

- Partie 2- Structure et gouvernance

Cette partie décrit la méthodologie d'élaboration du PCA, sa gouvernance ainsi que les éléments pour maintenir sa dynamique : formations, exercices et entraînements.

- Partie 3 - Missions prioritaires

Le PCA(AC) précise les missions qui ne peuvent pas être interrompues au-delà d'une certaine durée sans porter atteinte au ministère (dans son fonctionnement, son organisation, ses attributions, sa réputation...).

Elles sont classées en missions prioritaires « métier » (propres à chaque entité en fonction des politiques publiques dont elle a la responsabilité) et en missions prioritaires transversales (similaires à tout ou partie des entités et liées au fonctionnement et à l'organisation de l'administration centrale).

Elles sont rédigées selon une maquette unique et constituent un outil de pilotage pour le responsable de l'entité, le référent PCA de l'entité et les cadres de proximité.

- Partie 4 - Fiches-mesures

Cette partie est la partie la plus opérationnelle. Elle décrit les actions mises en œuvre avant/pendant/après une crise permettant de garantir la réalisation des missions prioritaires du



ministère.

Les fiches-mesures sont des outils opérationnels permettant de se préparer en dehors de toute crise, de poursuivre l'activité à la suite de la survenue d'un événement perturbateur et de tirer les enseignements pour améliorer la préparation.

Elles sont classées en fiches-mesures génériques, communes à toutes les situations ou événements, et en fiches-mesures spécifiques à une situation ou à un événement (canicule, pandémie, crue de la Seine).

Elles sont rédigées selon une maquette unique et destinées à tous les acteurs du PCA(AC).

#### ➤ Gouvernance

Un comité de pilotage et un comité de suivi sont mis en place, dont l'animation est assurée par le service de la HFDS.

#### ➤ Publication

Après prise en compte des observations du comité technique de l'administration centrale et validation par le Cabinet, le PCA(AC) sera mis en ligne sur le site Intranet du MAA.

Des supports de communication seront élaborés à destination des différents types d'acteurs (communauté de travail, référents PCA).

Le PCA(AC) devra être en cohérence avec les PCA des services déconcentrés.

Le réseau des chefs de mission pour la défense et la sécurité de la zone (CMDSZ) dans les DRAAF sera mobilisé pour des exercices territoriaux.

Plusieurs exercices majeurs (dont l'organisation gouvernementale implique plusieurs ministères) sont prévus en 2021.

## 2. Intervention des organisations syndicales et réponses de l'administration

*L'Alliance du Trèfle salue la qualité du travail réalisé et soulève plusieurs points :*

- les systèmes d'information ne sont pas assez mis en avant dans le PCA(AC), alors qu'ils sont fondamentaux. Comment fonctionner en situation de crise alors que certaines applications sont déjà obsolètes pour un travail au quotidien ?*
- Dans la crise actuelle d'Influenza aviaire, l'application SIGNAL, mise en place pour permettre un suivi de toutes les suspicions, a un temps de réponse tellement important qu'elle nécessite un suivi parallèle avec un tableau excel d'où une double saisie.*
- les agents doivent pouvoir disposer d'outils : téléphones mobiles, applications fonctionnelles...*
- le périmètre des activités du MAA peut changer d'un gouvernement à un autre (par exemple la création du ministère de la Mer en compétence partagée). Qu'advient-il alors des éléments du PCA(AC) qui sortent du MAA ?*
- la communication est fondamentale en cas de crise, notamment à destination des agents.*
- le lien avec les services déconcentrés est indispensable pour que certaines missions prioritaires puissent être réalisées.*



- *des retours d'expérience doivent être réalisés. Alors que les crises Influenza aviaire sont récurrentes, il n'y a jamais eu de retour d'expérience global impliquant l'administration centrale et les services déconcentrés. Il en résulte que les erreurs sont renouvelées à chaque fois et que les agents se lassent.*
- *les crises sanitaires ne sont pas toutes prévisibles (par exemple la pandémie de Covid-19 que nous traversons).*
- *il y a un rapport entre priorités et temporalité : si les crises s'éternisent, les priorités peuvent changer.*
- *en cas de crise soudaine, qu'est-ce que les agents font lorsque l'événement se produit ?*

Les organisations syndicales évoquent également :

- le cumul de crises (Covid-19 et Influenza aviaire),
- la défaillance des prestataires externes,
- l'évolution des missions,
- le rôle de la médecine de prévention,
- l'évolution des missions prioritaires en fonction de la période de l'année,
- le rôle des encadrants,
- quels agents à mobiliser en fonction de la crise ?
- que se passe-t-il si la personne sur une mission prioritaire est indisponible ?

Sophie Delaporte constate que les organisations syndicales sont très conscientes de l'importance du sujet et les remercie des ambitions qu'elles portent au PCA(AC). Selon elle, il ne faut pas vouloir tout mettre dans le PCA qui doit servir à se poser des questions. Le « fil rouge » du travail en dehors des crises consiste à réaliser des exercices, des formations et une relecture.

Quand survient une crise, le PCA intervient pour vérifier les missions prioritaires, combler un oubli ou retirer une mission. Certaines missions peuvent être fixées en interministériel.

Le PCA et les exercices déjà faits donnent quelques heures aux décideurs avant qu'ils s'orientent vers la gestion de crise (avec ses impacts certains et ses impacts possibles).

Les missions prioritaires sont validées par la chaîne hiérarchique, les missions non prioritaires ne sont plus faites et les agents viennent en renfort sur les missions prioritaires.

Au début du premier confinement, on savait que ce serait une crise longue et on a gardé l'essentiel des missions, mais il peut y avoir des crises violentes qui entraînent le ministère à prioriser vraiment les missions.

Le PCA aide au démarrage et est utile quand on passe des caps (sortie du premier confinement, 2ème confinement...).

En sortie de crise, le retour d'expérience doit être bouclé en réinterrogeant le PCA.

Le PCA ne doit pas être trop touffu, car il faut que les agents aient envie de le lire et de se l'approprier. Pour le cumul des crises, la DGAL réussit à gérer actuellement la crise Influenza aviaire dans le contexte Covid-19. Cela complique les choix mais il n'est pas possible de faire un PCA sous forme de matrice à choix multiple.



Sur les systèmes d'information, Sophie Delaporte indique que la stratégie du numérique ne se fait pas en un jour et que le PCA ne va pas résoudre les écarts entre la situation cible et la réalité. C'est au MAA de prioriser pour avoir des outils plus efficaces en cas de crise.

Sur l'évolution du périmètre du ministère, la création du ministère de la Mer n'a pas eu beaucoup de conséquences pour la DPMA. Si des évolutions plus importantes interviennent, la continuité sur les tâches fondamentales doit être assurée et les fiches suivront les missions.

La communication en cas de crise est un point fondamental. La communication vers les agents est un point d'attention. L'interruption doit être la plus courte possible entre la crise et la communication de crise mais le ministère chef de file prend la main (pas de communication de chaque ministère).

La fiche-mesure sur le rôle des encadrants permet de se rendre compte de ce qu'on attend des cadres. Ils doivent s'organiser et devenir les meilleurs transmetteurs possible. C'est le télétravail qui impose aux cadres de prendre des nouvelles des agents (ce n'est pas lié à la crise).

Hélène Callon ajoute que l'approche sur les impacts permet l'agilité en cas de « multi-crisis ». La vulnérabilité liée aux prestataires externes est bien identifiée. La fiche-mesure sur le rôle des encadrants prévoit d'identifier les partenaires critiques.

Il faut veiller à la cohérence entre le PCA(AC) et les PCA des services déconcentrés.

Le comité de pilotage sera installé au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Il définira les orientations pour 2021.

Lorsqu'il sera finalisé, le PCA(AC) sera communiqué aux agents de l'administration centrale, aux DRAAF qui en vérifieront aussi la cohérence avec l'enseignement agricole, et au ministère de l'Intérieur.

### 3. Vote

Le projet de plan de continuité de l'activité de l'administration centrale recueille un avis favorable unanime.

## 2. Point d'information sur le Covid

Sophie Delaporte indique que la situation sanitaire évolue (des départements basculent vers un couvre-feu à 18h00 au lieu de 20h00). Le relâchement des consignes ne semble pas d'actualité et l'évolution de l'organisation du travail ne sera sans doute pas modifiée d'ici la mi-février, date de la fin de l'urgence sanitaire, qui sera peut-être prolongée.

Le télétravail reste donc privilégié. Le débat sur la possibilité pour les télétravailleurs de revenir en présentiel un jour par semaine ne se pose pas au MAA, puisque cette possibilité est ouverte aux agents depuis le deuxième déconfinement.

### ➤ Télétravail

L'enquête hebdomadaire interministérielle de la DGAFP montre que pour la première semaine de janvier, 78,4 % des agents d'administration centrale ont été en télétravail au moins 1 journée et 56,1 % des jours travaillés étaient en télétravail. Avant les congés de fin d'année, les chiffres étaient supérieurs.

Le télétravail s'est développé depuis le premier confinement (il n'y a plus d'ASA). Il y aura un avant et un après Covid pour le télétravail.

### ➤ Équipement des agents en téléphones mobiles

Sophie Delaporte indique que la priorité a porté en 2020 sur les ordinateurs portables. Aujourd'hui 100 % des agents de l'administration centrale disposent d'un ordinateur portable.

La volonté pour 2021 est d'améliorer l'équipement en téléphones mobiles, mais des difficultés d'approvisionnement sont actuellement observées auprès des opérateurs.

Des priorités sont fixées, le premier public prioritaire est celui des assistantes.

***L'Alliance du Trèfle demande de ne pas oublier dans les agents prioritaires, l'équipe de la Mission des urgences sanitaires à la DGAL.***

### ➤ Cas de Covid-19

75 cas cumulés ont été recensés en administration centrale depuis mars 2020 (il y avait 64 cas en octobre 2020 lors du dernier CTAC).

### ➤ Suspension temporaire de l'application du jour de carence jusqu'au 31 mars

Le décret 2021-15 prévoit la suspension de l'application du jour de carence pour les agents de la fonction publique présentant un test PCR positif.

L'administration attend une circulaire de la DGAFP pour modifier le tableau des positions administratives des agents car des informations contradictoires (site Ameli) circulent qui nécessitent une clarification.

## 3. Question diverse

### Restauration pour le site Vaugirard

Stéphanie Frugère indique que les agents de la DGAL bénéficient de deux solutions de restauration accessibles à partir de 13h00 et 12h45. Une solution est recherchée pour des repas plus tôt.

Pour le remboursement des agents par Elixor, le bras de fer se poursuit avec le prestataire.

Sophie Delaporte conclut la réunion en remerciant Stéphanie Frugère et Valérie Molère qui doivent quitter prochainement leurs fonctions et en accueillant Agnès Zobel, nouvelle cheffe du bureau des politiques statutaires et réglementaires à compter du 1<sup>er</sup> février.